

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 1207/2018  
 Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A  
 Valable jusqu'au : 19/07/2028  
 Type de bâtiment : Maison individuelle  
 Année de construction : entre 1948 et 1974  
 Surface habitable : 66,7 m<sup>2</sup>  
 Adresse : 11 rue de la fontaine aux chèvres 46100 FIGEAC

Date de visite : 12/07/2018  
 Date d'établissement : 20/07/2018  
 Diagnostiqueur : DOTTOR Jean-Luc  
 JLD DIAG IMMO – 46100 FIGEAC  
 Tél. : 06 81 03 70 97  
 Email : JLD82@orange.fr  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par QUALIXPERT 81000 CASTRES. Le N° du certificat est C1582 délivré le 20/07/2015 et expirant le 19/07/2020.

**Propriétaire :**  
 Nom : Mme POULET  
 Adresse : La Falaise 46100 BÉDUER

**Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :**  
 Nom :  
 Adresse :

## Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, prix moyens des énergies indexés au 15/08/2015

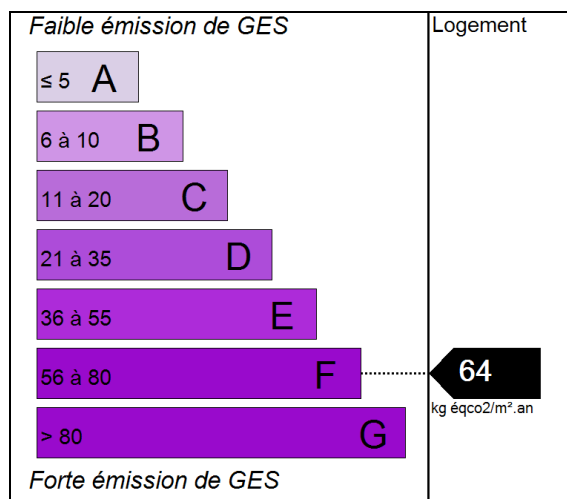
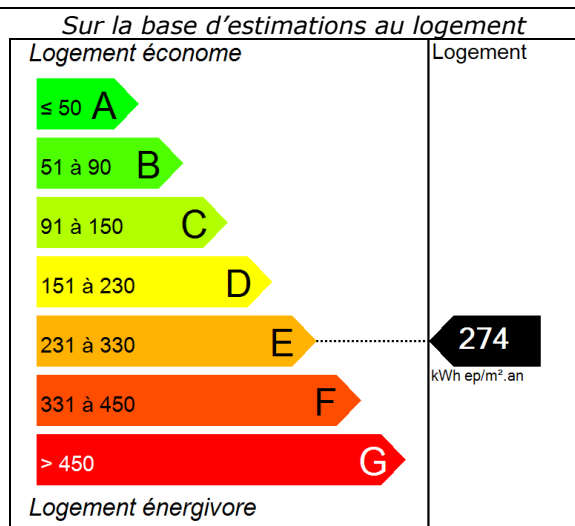
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	- Gaz naturel : 15936 kWh <sub>ef</sub>	15936 kWh <sub>ep</sub>	932 € TTC
<b>Eau chaude sanitaire</b>	- Gaz naturel : 2366 kWh <sub>ef</sub>	2366 kWh <sub>ep</sub>	138 € TTC
<b>Refroidissement</b>	-	-	-
<b>Abonnements</b>	-	-	234 € TTC
<b>CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES</b>	- Gaz naturel : 18301 kWh <sub>ef</sub>	18301 kWh <sub>ep</sub>	1305 € TTC

**Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement**

**Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement**

**Consommation conventionnelle :** 274 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

**Estimation des émissions :** 64 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an



# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> - Mur : briques creuses, ép. 20 cm, non isolé(e)	<b>Chauffage :</b> Installation de chauffage - Chauffage , chaudière, énergie gaz naturel, chauffage individuel ; année de fabrication : à partir de 2006	<b>ECS :</b> - Ecs , chaudière mixte (chauffage + ecs), énergie gaz naturel, ECS individuel
<b>Toiture :</b> - Plafond , entrevous terre cuite/poutrelles béton, combles perdus, isolation sur plancher haut (ITE), résistance de l'isolant : 5 m <sup>2</sup> .K/W	<b>Emetteurs :</b> - emetteur : radiateurs sans robinets thermostatiques, année de fabrication : après 2000	<b>Ventilation :</b> - Ventilation par ouverture des fenêtres
<b>Menuiseries :</b> - Fenêtre , Fenêtre , Fenêtre , Porte-fenêtre battante : bois, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 12 mm - Fenêtre : pvc, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 20 mm - Porte : simple en bois, avec moins de 60% de vitrage simple	<b>Refroidissement :</b> - sans objet	
<b>Plancher bas :</b> - Plancher bas, entrevous béton/poutrelles béton, non isolé(e)	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> - sans objet	
<b>Energies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	<b>0 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
<b>Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :</b> - aucun		

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le

temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

### **Énergies renouvelables**

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## **CONSEILS POUR UN BON USAGE**

*En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.*

### **Chauffage**

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### **Autres usages**

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventiionnelle	Effort d'investissement*	Economies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Isolation du plancher bas en sous face	<b>208,9</b>	€€€	●●●	●●	30%
<i>Commentaires : La résistance thermique minimale de l'isolant doit être de 3 m<sup>2</sup>.K/W.</i>					
Isolation des murs par l'extérieur	<b>203,5</b>	€€€€	●●●	●	30%
<i>Commentaires : Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau. Pour bénéficier du crédit d'impôts, la résistance thermique (performance) de l'isolation doit être supérieure ou égale à 3,7 m<sup>2</sup>.K/W.</i>					
Remplacement performantes	fenêtres <b>264,1</b>	€€€	●	●	-
<i>Commentaires : Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air. Les performances des menuiseries recommandées sont celles exigées pour bénéficier du crédit d'impôts, ie la combinaison de (Uw≤1,3W/m<sup>2</sup>.K ET Sw≥0,30) ou de (Uw≤1,7W.m<sup>2</sup>.K ET Sw≥0,36). A noter cependant, depuis le 1er janvier 2018, les crédits d'impôt pour les parois vitrées portent uniquement sur le remplacement de simples vitrages.</i>					
Installation VMC Hygro A	<b>267,8</b>	€€	●	●	-
<i>Commentaires : La VMC hygroréglable type A est plus performante que la VMC classique en permettant des économies d'énergie.</i>					

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	●●●●● : moins de 5 ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	●●●● : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	●●● : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	● : plus de 15 ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [www.infoenergie.org](http://www.infoenergie.org)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

# Diagnostic de performance énergétique

## Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr)).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	46 - Lot
	Altitude	310 m
	Zone thermique	Zone hiver : 2, zone été : 3
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	1974
	Surface habitable	66,7 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveaux	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
	Inertie du lot	Très lourde
Enveloppe	Caractéristiques des murs	- Mur : 70 m <sup>2</sup> (surface hors ouverture : 55,6 m <sup>2</sup> ) en briques creuses, ép. 20 cm, donnant sur l'extérieur (b = 1), non isolé(e) ; U = 2 W/m <sup>2</sup> .K
	Caractéristiques des planchers	- Plancher bas : plancher en entrevous béton/ poutrelles béton (70 m <sup>2</sup> ) (périmètre : 35 m), donnant sur un local non chauffé (garage) (b = 0,8), non isolé(e) ; U = 2 W/m <sup>2</sup> .K
	Caractéristiques des plafonds	- Plafond : plafond sous combles perdus, en entrevous terre cuite/ poutrelles béton (70 m <sup>2</sup> ), donnant sur un local non chauffé (combles) (b = 0,95), isolation sur plancher haut (ITE) (R = 5 m <sup>2</sup> .K/W) ; U = 0,19 W/m <sup>2</sup> .K
	Caractéristiques des baies	Fenêtre : 2 fenêtre battante ; en bois 2 x (1,7 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage air sec - 12 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets battants bois (e ≤ 22 mm); présence de joints ; Uw = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K, Ujn = 2,4 W/m <sup>2</sup> .K, Ubaie = 2,4 W/m <sup>2</sup> .K
		Fenêtre : 2 fenêtre battante ; en pvc 2 x (0,4 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage argon - 20 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec absence de fermeture; présence de joints ; Uw = 2,6 W/m <sup>2</sup> .K, Ujn = 2,6 W/m <sup>2</sup> .K, Ubaie = 2,6 W/m <sup>2</sup> .K
		Fenêtre : fenêtre battante ; en bois (1,7 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage air sec - 12 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets battants bois (e ≤ 22 mm); présence de joints ; Uw = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K, Ujn = 2,4 W/m <sup>2</sup> .K, Ubaie = 2,4 W/m <sup>2</sup> .K
Porte-fenêtre battante : porte-fenêtre battante sans soubassement ; en bois (4,7 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage air sec - 12 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets battants bois (e > 22 mm); présence de joints ; Uw = 2,9 W/m <sup>2</sup> .K, Ujn = 2,3 W/m <sup>2</sup> .K, Ubaie = 2,3 W/m <sup>2</sup> .K		
Caractéristiques des portes	- Porte : porte simple en bois avec moins de 60% de vitrage simple (1,9 m <sup>2</sup> ), donnant sur l'extérieur (b = 1); dormant de 10 cm au nu intérieur; présence de joints ; U = 4,5 W/m <sup>2</sup> .K	
Caractéristiques des ponts thermiques	- Plancher bas / Mur : 28 m ; Coefficient : 0,39 W/m.K - Fenêtre / Mur : 2 x 5,3 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre / Mur : 5,3 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre / Mur : 2 x 2,7 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre / Mur : 5,3 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Porte-fenêtre battante / Mur : 8,7 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Porte / Mur : 5,5 m ; Coefficient : 0,25 W/m.K	
Caractéristiques des locaux non chauffés	- Combles : b = 0,95 ; de type combles faiblement ventilés ; Paroi , 74 m <sup>2</sup> donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi , 70 m <sup>2</sup> donnant sur un local chauffé, isolée - Garage : b = 0,8 ; de type garage ; Paroi , 70 m <sup>2</sup> donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi , 77 m <sup>2</sup>	

Systèmes		donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi 1, 70 m <sup>2</sup> donnant sur un local chauffé, non isolée
	Caractéristiques de la ventilation	- Ventilation par ouverture des fenêtres - Absence de cheminée
	Caractéristiques du chauffage	Installation de chauffage (66,7 m <sup>2</sup> ) : individuel - Chauffage : chaudière (énergie : gaz), combustion : à condensation, murale, fabriqué(e) à partir de 2006, régulation sur générateur, absence de veilleuse, avec équipement d'intermittence central avec minimum de température, régulation par pièce, réseau de distribution isolé ; émetteurs : radiateurs sans robinets thermostatiques fabriqué(s) après 2000 (chaleur douce moyenne température)
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Installation d'ECS (66,7 m <sup>2</sup> ) : individuel - Ecs : chaudière mixte (chauffage + ecs) (énergie : gaz) ; production hors volume habitable
	Caractéristiques de la climatisation	- sans objet
	Caractéristiques de l'ENR	- sans objet

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d' <b>habitation</b>						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal <b>autre que d'habitation</b>
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec <b>système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS <b>sans comptage individuel</b> quand un <b>DPE a déjà été réalisé à l'immeuble</b>	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec <b>système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS <b>sans comptage individuel</b>	
				Appartement avec systèmes <b>individuels</b> de chauffage et de production d'ECS ou <b>collectifs et équipés de comptages individuels</b>	Bâtiment construit <b>avant 1948</b>		
	Bâtiment construit <b>avant 1948</b>	Bâtiment construit <b>après 1948</b>		Bâtiment construit <b>avant 1948</b>	Bâtiment construit <b>après 1948</b>		
<b>Calcul conventionnel</b>		<b>X</b>	A partir du DPE à l'immeuble		<b>X</b>		
<b>Utilisation des factures</b>	<b>X</b>			<b>X</b>		<b>X</b>	

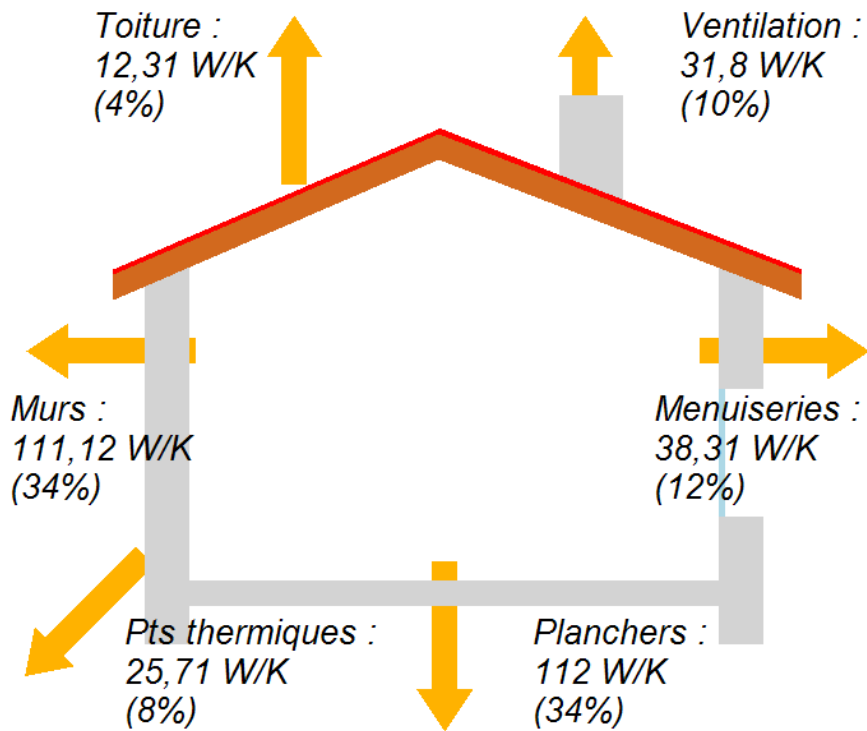
Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## DEPERDITIONS THERMIQUES

Déperditions totales : 331,26 W/K (100%)





## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné DOTTOR Jean-Luc, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.